

DOSSIER

L'éducation prioritaire

Démocratiser, un choix politique



Dossier coordonné par **Véronique Ponvert** et **Valérie Siphimalani**. Ont contribué au dossier : **Sandrine Charrier**, **Grégory Frackowiak**, **François Lecointe**, **Yannick Lefebvre**, **Anne-Sophie Legrand**, **Olivier Raluy**, **Frédérique Rolet**, **Emmanuel Séchet**, **Fabienne Sentex**.

L'éducation prioritaire est au cœur des problématiques de l'école : comment scolariser sans reproduire les inégalités sociales ?

Zones rurales, périurbaines, urbaines, outremer... Les critères de labellisation sont sociaux mais aussi politiques, comme en démontre la décision injuste d'en écarter les lycées en 2015. La réglementation prévoyait cette année un bilan de l'existant, avec mise en place d'une carte renouvelée à la rentrée 2019. Le ministre a annoncé un gel de la carte et a demandé un rapport avec des propositions « *structurelles* ». Il évoque une « *individualisation des moyens* » pour éviter les effets de seuil. Le SNES-FSU estime qu'il faut avoir pour les élèves scolarisés dans ces établissements les mêmes exigences qu'ailleurs, et cela justifie les moyens supplémentaires accordés. De même, les conditions de travail particulières doivent continuer à être reconnues (primes, bonification). Ces exigences seront portées auprès des rapporteurs. L'éducation prioritaire est diverse, mais ce n'est pas une éducation à part. Loin de la déploration, les personnels y font vivre les classes, la vie scolaire, etc. avec le même professionnalisme qu'ailleurs. Le déficit d'image véhiculé par les médias ne reflète pas le travail des équipes. Ce dossier entend montrer d'où vient l'éducation prioritaire, les défis que le service public d'éducation y relève, et ce que le SNES-FSU défend pour lutter contre les inégalités.

Historique

Rebattre les cartes

Politique de compensation, « donner plus à ceux qui ont moins » : l'éducation dite « prioritaire » a bénéficié dès sa création des atouts de la discrimination positive. Mais la philosophie générale a évolué au fil des décennies.

Les travaux de la sociologie ayant montré les corrélations entre inégalités sociales et trajectoires scolaires, le gouvernement lance en 1981 la politique des Zones d'éducation prioritaire (ZEP) avec l'idée de « donner plus à ceux qui ont moins ». Il s'agissait « de renforcer l'action éducative dans les zones où les conditions sociales sont telles qu'elles constituent un facteur de risque, voire un obstacle, pour la réussite scolaire des enfants et adolescents qui y vivent ». Cette politique devait s'appuyer sur un projet éducatif propre à chaque zone et englobait écoles, collèges et lycées.

Discrimination positive

À la rentrée 1982, 363 zones sont créées, scolarisant 8,3 % des écoliers, 10,2 % des collégiens, 7,4 % des élèves de lycée pro et 0,8 % de ceux des autres lycées. L'acronyme ZEP apparaît officiellement en 1988.

Les années 1990 voient se dégrader la situation sociale de nombreux quartiers et la politique des ZEP se complète : formation des personnels, collaboration avec la politique de la ville. Les constats critiques du rapport Moisan-Simon de 1997 amènent à la deuxième relance de l'EP qui va traiter de l'efficacité des méthodes pédagogiques, du recentrage sur les fondamentaux ; des struc-



© Olivier Teytaud

21 % des collégiens du secteur public sont scolarisés en EP

tures académiques de pilotage sont mises en place. En 1999, le fonctionnement en réseau est institué et 869 REP sont créés intégrant des écoles et des établissements défavorisés au sein des villes en divisant les trop grandes ZEP qui restent un noyau central du dispositif : plus de 20 % des élèves de collège et 17,9 % de primaire sont scolarisés en EP. Jusqu'en 2005, le nombre d'établissements

et d'écoles classés ne cesse d'augmenter. La troisième refonte en 2006 marque la volonté de concentrer l'éducation prioritaire sur un petit nombre d'écoles et d'établissements. Les établissements EP1 qui font partie des 249 réseaux « Ambition réussite », concentrent les moyens humains et financiers associés à une politique de contractualisation et développent des relations avec la politique de la ville, les EP2 qui offrent davantage de mixité sociale gardent leurs moyens, et les EP3 appelés à sortir du dispositif dans les trois ans sont classés en RRS (réseaux de réussite scolaire).

Évolution et glissements

Cette réforme s'accompagne d'une volonté de déréglementation et d'une individualisation du traitement de la difficulté scolaire, avec l'assouplissement de la carte scolaire et les internats d'excellence destinés aux « meilleurs élèves » des classes populaires. La création d'un label CLAIR en 2010 met l'accent sur l'innovation pédagogique, le programme contient des modalités nouvelles de gestion des ressources humaines : préfet des études, recrutement sur profil. Le label est étendu aux écoles en 2011.

La notion d'éducation prioritaire, disparue au profit de celle d'« égalité des chances », revient en 2012 ainsi que la logique de compensation avec V. Peillon. Un chantier de refonte de l'éducation prioritaire est lancé, il donnera lieu aux REP et REP+. Les interventions du SNES-FSU permettent d'obtenir une pondération de 1,1 pour les enseignants en REP+, les enquêtes menées par la FSU montrant que la principale revendication, après celle de la diminution des effectifs, est du temps pour une réflexion pédagogique collective. Le maintien d'un certain nombre d'établissements en REP au-delà des REP+, en dépit de l'insuffisance des moyens, a permis d'éviter des sorties sèches de collèges et le maintien des mesures pour les personnels indissociables de la labellisation.

Les récentes déclarations du ministre de l'Éducation font craindre une volonté de réduire la carte à un très petit nombre d'établissements, assujettis à une contractualisation forte, un recrutement à profil des personnels. Les modalités d'attribution d'une part de l'indemnité REP+ en sont les prémisses. ■

L'échelle des priorités

La refonte de la carte de l'éducation prioritaire pour la rentrée 2015⁽¹⁾ a posé, à nouveau, la question des modalités de sa construction. En excluant d'emblée les lycées, elle s'inscrivait dans une vision réductrice de l'éducation prioritaire. Si la liste des réseaux a été, *in fine*, arrêtée par le ministère, les moyens furent répartis de manière à « servir » toutes les académies. Chaque recteur définissait alors sa propre carte, avec des critères nationaux (CSP, boursiers, retard scolaire...), mais aussi des « indicateurs académiques de difficulté » restés souvent obscurs. Cette nouvelle carte, construite dans un contexte budgétaire contraint, a donc conduit à une forme d'abandon de certains collèges.

Dans une académie où la dotation était insuffisante au regard des besoins réels, un EPLE sortait de l'EP avec 67 % de CSP défavorisés et 49 % de boursiers, dans une autre, un collège devenait REP+ avec des taux similaires. L'égalité de traitement des usagers n'exige-t-elle pas une gestion strictement nationale de la carte de l'EP ? Aujourd'hui, imaginer une allocation progressive de moyens, pour tous les EPLE, sans enveloppe budgétaire supplémentaire conséquente pour consentir un réel effort envers tous les élèves défavorisés et sans renoncer au dogme de l'autonomie des établissements dans l'usage de ces moyens, serait inacceptable.

(1) Préfigurée à la rentrée 2014 avec 102 réseaux (REP+), elle a été généralisée à la rentrée 2015 sur l'ensemble des Réseaux de l'éducation prioritaire (REP) avec 352 REP+ et 724 REP.

Repères

En 2012

2 139 écoles, 301 collèges, 14 LGT et 18 LP sont inscrits dans le programme ÉCLAIR ainsi que quatre internats d'excellence. Le dispositif EP concerne 18 % des écoliers, 20 % des collégiens et 2 % des lycéens, soit environ 2 millions d'élèves.

En 2017

732 collèges sont labellisés REP (rentrée 2017, France métro et dans les DOM), soit 14,1 % des collégiens du secteur public (366 400 élèves) ; 365 collèges publics sont en REP+. Ces établissements scolarisent 7,0 % des collégiens du secteur public (181 300 élèves). Source : note DEPP 2018.

Effectifs

Rentrée 2018 : 3 200 classes de CP en REP, 1 500 classes de CE1 en REP+ sont dédoublées ; près de 190 000 élèves étudient dans des classes dont les effectifs sont proches de douze élèves. Source : edu.gouv.fr.

État des lieux

Quels moyens pour l'EP ?

Alors que la France a traversé depuis la création des ZEP plusieurs crises économiques et sociales, entraînant la paupérisation de toute une partie de la population, certains prétendent qu'il faudrait réduire le périmètre de l'éducation prioritaire.

L'étude de France Stratégie de 2017, organisme rattaché au Premier ministre, plaide pour une refonte de la politique de l'éducation prioritaire avec de nouvelles modalités d'allocation des moyens dans les collèges. 23 milliards (1 % du PIB) sont consacrés aux 2,5 millions d'élèves des collèges publics.

La politique de l'EP représente 20 % des collèges, dont 6 % en REP+. Mais, si le collège médian de REP dispose de 11 postes pour 100 élèves (celui de REP+ de 14 postes) contre 10 postes dans le collège médian hors EP, cette hausse des taux d'encadrement des élèves en EP n'est pas systématique : seuls quatre collèges REP sur dix font partie des 20 % des collèges les mieux dotés.

Ces écarts s'expliquent en partie par la volonté de maintenir des petits collèges ruraux : un petit collège de 100 à 200 élèves « consomme » 1,5 enseignant pour 100 élèves de plus qu'un collège de 500 à 600 élèves. En revanche, les options (LCA, classes bilangues...) n'influent pas sur ces écarts.

Sources d'économies...

Les auteurs déplorent l'inertie dans la répartition des moyens. Les collèges sortants de l'EP en 2015 gardent aujourd'hui des moyens importants.



© Olivier Teyssaud

Pour France Stratégie, l'attribution des moyens aux académies doit s'appuyer sur une allocation progressive des moyens en fonction des critères sociaux (comme pour la refonte de l'EP de 2015). Les dotations

Pour France Stratégie, l'attribution de moyens doit s'appuyer sur l'allocation progressive

se feraient ensuite dans les académies sur les mêmes principes, comme cela est d'ailleurs le cas dans plusieurs académies.

Une autre source d'économie passe par la généralisation des grands collèges en adaptant régulièrement la carte scolaire pour gérer les flux d'élèves, alors que les élèves des milieux défavorisés réussissent mieux dans les petits collèges. Enfin, l'EP pourrait être restreinte aux seuls REP+, comme le prône la Cour des comptes, « tout en assurant une allocation légèrement progressive des moyens au sein des

établissements hors éducation prioritaire en fonction des caractéristiques de leurs élèves ». Reste à savoir comment, dans un tel collège, permettre la réussite des élèves en difficulté. ■



TROIS QUESTIONS À FABIEN CLAVEAU, secrétaire académique adjoint du SNES-FSU Clermont-Ferrand

« Il faut un élargissement du périmètre de l'EP »

L'US Mag : Comment s'est passée la dernière refonte de la carte de l'éducation prioritaire ?

© DRF

Fabien Claveau : À moyens constants et sans véritable concertation avec les organisations syndicales. Nous avons eu connaissance de la nouvelle carte par les médias... Le rectorat a établi un classement des collèges en fonction d'un indice social reposant sur quatre critères, sans précisions sur le mode de calcul. Certains collèges sont sortis de l'EP, de façon injustifiée, d'autres sont restés en dehors du périmètre malgré leur légitimité à y entrer. La question de la ruralité, spécificité de notre académie, n'a pas été traitée, pas plus que celle des lycées. L'académie compte désormais cinq REP+, six REP et quatre collèges « soutenus ».

L'US Mag : Quels sont les problèmes actuels ?

F. C. : Dans certains collèges, les conditions de travail sont difficiles pour les collègues en raison des tensions qui se multiplient et du fait du manque de personnels, en particulier dans les vies scolaires (AED, CPE...). À cela s'ajoute un problème réel d'inégalités – qui crée un fort sentiment d'injustice chez les collègues – entre éta-

blissements relevant de l'EP et ceux qui en sont exclus. Par exemple, les collèges « soutenus » ne bénéficient pas des mêmes dotations que les collèges REP alors qu'ils en présentent pourtant toutes les caractéristiques. Les personnels ne perçoivent pas d'indemnité alors que la réalité de leur travail est semblable et ils ne bénéficient pas des mêmes droits que leurs collègues de REP en termes de mutation et de carrière. Enfin, le fait que les lycées restent exclus de l'éducation prioritaire est à la fois injuste et injustifié.

L'US Mag : Qu'attends-tu de la prochaine réforme de l'éducation prioritaire ?

F. C. : De la transparence, de la concertation et des critères nationaux connus de tous, dans un souci de justice sociale ! Il faut un élargissement du périmètre de l'EP qui comprenne aussi les lycées généraux, technologiques et professionnels sans oublier les zones rurales. Une relance ambitieuse de l'EP doit permettre d'améliorer les conditions d'études des élèves et les conditions de travail des personnels, s'accompagner d'une politique de la ville, d'aménagement du territoire en zone rurale et urbaine qui favorise la mixité sociale.

Actualité : des stages pour les Troisièmes

15 000 collégiens de Troisième de REP+ seront accueillis dans les services de l'État et dans les administrations du secteur hospitalier. *Source* : edu.gouv.fr.

Origine sociale

Un collège sur deux en REP, et plus de neuf collèges sur dix en REP+, accueillent au moins 60 % d'élèves d'origine sociale défavorisée contre seulement 6 % des collèges hors éducation prioritaire. *Source* : note DEPP 2018.

Difficultés scolaires

Des différences importantes sont constatées entre les élèves entrant dans le secteur de l'éducation prioritaire et les autres. En REP+, la différence de maîtrise est de plus de 20 points en français, soit 63,6 % de réussite contre 86,6 % hors EP, et de près de 30 points en mathématiques (43,7 % contre 75,2 %). *Source* : note information 18.19 DEPP, août 2018.

Les élèves et leurs familles

Un travail en équipe incontournable

Renforcer l'action éducative là où les conditions sociales et culturelles constituent un obstacle à la réussite scolaire est un des objectifs de l'éducation prioritaire.

La coordination, le travail en équipe, notamment entre enseignants, équipes de vie scolaire et pluriprofessionnelle, est un incontournable et une nécessité quand la distance des élèves aux normes scolaires empêche l'entrée dans les apprentissages et la compréhension des attentes scolaires et comportementales. La prise en charge éducative et pédagogique des élèves est partagée de façon à créer un cadre structurant et cohérent là où l'absence de repères peut s'installer très vite. C'est par l'écoute, par la volonté de créer des repères, en complémentarité avec les équipes enseignantes, que se tissent des liens positifs entre l'école, le jeune et sa famille. La temporalité des différentes interventions – temps de la classe, de l'année, mais aussi pluriannuel par exemple pour le travail social – permet un accompagnement sur la durée.

Les vies scolaires mobilisées...

Avec les enseignants, les personnels médico-sociaux, les Psy-ÉN et les AED sont les partenaires précieux des CPE pour mieux com-



© Clément Martin

prendre et répondre aux difficultés individuelles et collectives des élèves. Les punitions, les sanctions envisagées collectivement, ainsi que les alternatives qui peuvent être proposées, gagnent en efficacité éducative. Garante avec les autres personnels des règles de vie de l'établissement, la vie scolaire y consacre une attention particulière, en

Tisser des liens positifs entre l'école, le jeune et sa famille

désamorçant les conflits, en expliquant les décisions et les sanctions, en connaissant les situations personnelles des élèves, en dialoguant avec leurs familles. La surveillance et le climat scolaire vont avoir un rôle majeur dans la manière dont les élèves vont intérioriser ou non les attentes et vont canaliser leur comportement.

... mais des moyens trop en retrait au regard des besoins éducatifs

Effectifs en hausse, dotations d'établissement resserrées, équipes pluriprofessionnelles incomplètes, autant d'éléments qui mettent à mal le travail des équipes. Les CPE ne sont toujours pas pris en compte dans la pondération du temps de travail afin de reconnaître le temps consacré au travail en équipe, aux relations avec les familles et à la formation. Des évolutions sont nécessaires. ■

Des moyens pour enseigner

Un travail pédagogique exigeant

Pour maintenir les mêmes exigences en éducation prioritaire, il faut des moyens. Pas une « école à part », pas « moins d'école », mais « mieux d'école ».

Faire le pari de l'éducabilité de tous, c'est refuser que l'école dans les quartiers en difficulté soit une « école à part », aux ambitions réduites. Mais comment prendre en compte les difficultés sociales et scolaires et permettre à tous les élèves de réussir ? Les pistes de réflexion sont nombreuses, tracées par différents champs de recherche à partir d'expériences de terrain.

Sabine Kahn (ULB Bruxelles) montre comment les meilleures intentions peuvent creuser les écarts et évoque les dérives potentielles des activités de projet. Les élèves les moins bons ont ainsi tendance à rester cantonnés dans des tâches de bas niveau. Elle défend – rejoignant les travaux de Bernard Rey – la nécessité d'une médiation entre les univers culturels, d'une explicitation des attendus et surtout la nécessité d'une confrontation récurrente de tous les élèves à la complexité.

Maintenir les exigences

Il est parfois conseillé de donner une forme ludique et séduisante aux dispositifs pédagogiques (façon de présenter, de poser un exercice) pour motiver les élèves. Or ces façons de faire rendent souvent opaques la finalité même de l'apprentissage visé. Les élèves les plus faibles vont dépenser plus d'effort à inter-

préter le dispositif qu'à travailler le « nœud » du problème (André Tricot, colloque CNESCO 2017). Il s'agit donc bien de mobiliser les élèves sur les apprentissages et – comme le soulignait Jacques Bernardin lors du colloque FSU de 2014 sur l'éducation prioritaire – de s'inscrire dans une approche culturelle ambitieuse des programmes pour que le « commun » ne se réduise pas à un repli sur des apprentissages fondamentaux asséchés, à une instrumentalisation courte et techniciste visant l'employabilité, sous la pression évaluative. Pour ce faire, il faut pouvoir prendre en compte la diversité des élèves dans des classes moins chargées, donner du temps aux enseignants pour réfléchir et travailler ensemble, pour mettre en place des pratiques pédagogiques diversifiées en se fondant sur les résultats de recherches scientifiques, d'expérimentations. Les résultats de ces travaux doivent être mis à leur disposition dans le cadre de la formation initiale et continue pour leur permettre en tant qu'enseignants concepteurs de faire des choix éclairés. ■



© Flickr.fr

Pour une approche culturelle ambitieuse des programmes

La famille REP+

Aider les élèves, soutenir les personnels,

Lorsque le gouvernement s'exprime sur l'éducation prioritaire (EP), ses annonces ne concernent que les REP+ : CP à douze et augmentation de l'indemnité. Si de telles avancées sont à acter, elles sont largement insuffisantes.

A lors que la pauvreté, chassée des villes, augmente et se déplace toujours davantage vers les zones rurales, qu'il faudrait en tenir compte pour élargir le périmètre de l'éducation prioritaire, les efforts consentis se concentrent sur un très petit nombre d'établissements : 363 collèges de REP+, issus de la double labellisation REP/REP+ de 2015.

Victoires syndicales

Le SNES-FSU avait alors obtenu que la prime REP soit augmentée de 50 %, que la prime REP+ soit le double de la prime ÉCLAIR, et que cesse le recrutement des professeurs par les chefs d'établissement en ÉCLAIR. Avait aussi été enfin reconnue la nécessité de la concertation entre collègues et la charge de travail particulière par exemple pour le lien avec les familles : une pondération est accordée aux enseignants travaillant en REP+ (une heure de cours y correspond depuis à 1,1 heure de service). Il s'agissait d'une demande historique du SNES et de la FSU. Le SNES-FSU a ensuite fortement pesé dans les négociations pour que les textes réglementaires régissant l'usage du temps ainsi dégagé ne permettent pas d'imposer de nouvelles réunions obligatoires aux personnels. Les enseignants doivent rester maîtres



© Clément Martin

Les enseignants doivent rester maîtres d'œuvre du travail collectif

tres d'œuvre du travail collectif. L'action syndicale sur le terrain a conduit globalement au respect de ce principe, même si quelques principaux de collèges tentent encore de le dévoyer. Il reste à contrecarrer la mise en place en 2020 de la modulation de la prime REP+ selon « la performance » de l'établissement, présentée par le ministère comme une modernisation, et qui laisse craindre le

retour des pressions managériales sur les personnels, déjà intenses du fait de la multiplication de préconisations.

Revendications

Le SNES-FSU demande la généralisation de la prime revalorisée et de la pondération à l'ensemble des personnels des REP+, et à l'ensemble de l'éducation prioritaire. ■

Mixité sociale

Démocratisation *versus* ségrégation

L'absence de mixité sociale est l'une des caractéristiques majeures des établissements de l'éducation prioritaire.

La recherche montre que la mixité sociale est source d'enrichissement culturel pour les établissements scolaires, et qu'elle améliore les résultats des élèves, même si elle ne garantit pas à elle seule la réussite scolaire. Quelques académies et départements ont en cours des projets visant à améliorer la mixité sociale des collèges défavorisés. Ces projets s'appuient sur des changements de périmètre des cartes scolaires, des déplacements-reconstructions de collèges, l'établissement de secteurs multicollèges, la mise en place de bonus-malus selon la composition sociale du collège au regard de son secteur de recrutement.

Empêcher la ghettoïsation

Il n'y a pas de recette miracle : les projets doivent être réfléchis en fonction des spécificités des territoires concernés. Certains sont tellement enclavés ou appauvris que

l'Éducation nationale ne peut à elle seule proposer de solution. Les territoires ruraux voient se multiplier les menaces de fermetures d'établissement non justifiées au regard de la réussite des élèves et des contraintes matérielles pour les familles. Une politique publique large d'aménagement des territoires et de lutte contre les inégalités sociales et territoriales est nécessaire. Toutefois, une démarche volontariste de l'Éducation nationale peut être un facteur d'évolution en amont même de toute autre politique. L'Éducation nationale ne doit pas attendre un hypothétique grand plan concerté pour investir dans des projets de mixité sociale et scolaire. Elle doit continuer la politique d'éducation prioritaire mais aussi, là où cela est possible, chercher comment sortir les établissements de leur ghettoïsation. Dans le champ de la mixité sociale, l'enseignement privé participe impunément à la ségrégation. Le système



© Olivier Teyraud

Menaces de fermetures d'établissements ruraux

de malus-bonus sur les dotations d'État et de fonctionnement doit s'y appliquer. L'enseignement privé ne doit pas non plus profiter de conventions prévoyant dans les secteurs multicollèges la prise en charge par le rectorat des frais d'inscription. ■



« Point de départ éducatif : la considération des souffrances, des difficultés et des idéaux partagés »

Fabien Truong est sociologue, professeur agrégé à l'université Paris-8 ; il est l'auteur de *Jeunesses françaises, Bac +5 made in banlieue* et de *Loyautés radicales, l'islam et les mauvais garçons de la nation* (La découverte, 2015 et 2017). Il coréalise actuellement avec le cinéaste Mathieu Vadepiéd

Les Défricheurs, un documentaire qui sera prochainement diffusé sur France 3. Il a participé à l'ouvrage collectif *Territoires vivants de la République* en rassemblant, dans une analyse critique, les points forts de différents témoignages.

L'US Mag : *Quelle est la raison qui vous a conduit à prendre part à cet ouvrage collectif ? Quel est l'objectif premier de cette démarche ?*

Fabien Truong : L'objectif du livre est de dépasser un clivage qui tue dans l'œuf la plupart des débats sur l'école : le déclinisme/catastrophisme vs. l'angélisme. Ces deux positions trahissent le plus souvent le rapport très personnel à l'école de ceux qui les portent et ne nous parlent jamais de la réalité des situations qui sont infiniment plus nuancées. Ce livre prend ici un contrepied en donnant à voir ce qui se fait, en montrant des expériences qui s'inscrivent dans le temps long. Il n'y a alors aucune place pour les grandes leçons de morale ou de pédagogie. Il ne s'agit pas de nier les difficultés, mais au contraire de partir de celles-ci pour montrer comment tracer un chemin concret devient possible. Cette conception du métier est très proche de mon travail de sociologue et d'enseignant.

L'US Mag : *Comment analysez-vous le déficit d'image de l'éducation prioritaire, malmenée par les médias alors que les personnels y font bien leur métier (c'est d'ailleurs rappelé avec force dans la présentation écrite par B. Falaize) ?*

F. T. : Le problème tient surtout au fonctionnement du champ médiatique. Le besoin d'audimat favorise les oppositions tranchées du type « pour » ou « contre » qui, au fond, existent d'abord médiatiquement. Quelques (ex-)enseignants ou polémistes acceptent ce cadrage et rentrent bien dans les cases : ce sont toujours les mêmes « spécialistes » qui parlent. Il y a aussi le manque de temps pour préparer les sujets. Changer de grille et opter pour la nuance oblige à repenser les questions que l'on pose, leur mise en scène et... à trouver de nouveaux intervenants. Si on ajoute à cela la sociographie des journalistes qui fait qu'ils sont objectivement assez loin de la réalité et du quotidien de « la banlieue »

et des « profs », cela fait beaucoup. Cela oblige beaucoup de journalistes consciencieux à devoir penser contre eux-mêmes : c'est difficile.

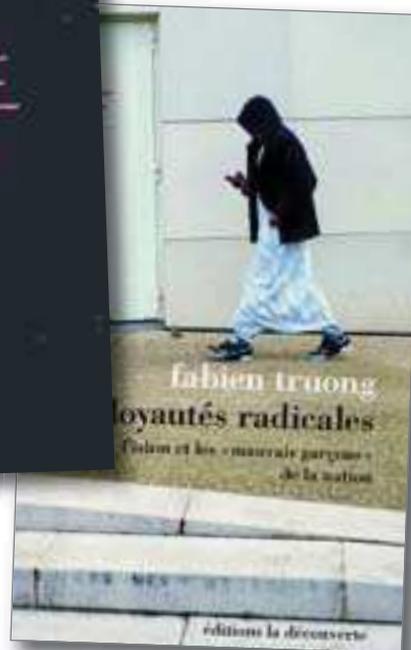
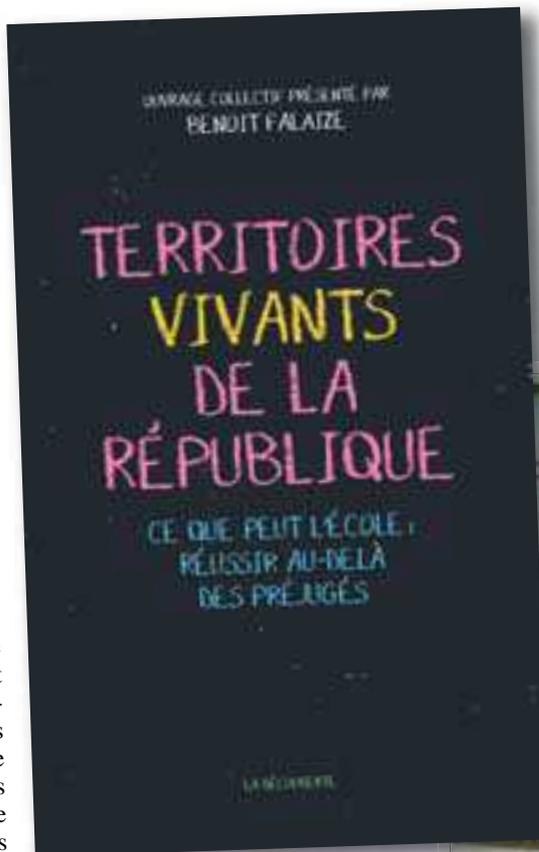
L'US Mag : *Y a-t-il des liens avec votre ouvrage Loyautés radicales, poursuivez-vous ainsi l'exploration de ces territoires « en marge » des grandes villes pour en saisir l'impact sur la jeunesse ?*

F. T. : Ils sont nombreux. Je pense notamment aux rapports houleux à l'école des « mauvais élèves », à l'institution, qui tient de ce que j'appelle un amour éconduit, au sens où le rejet ostensible de l'école ne provient pas d'une « culture anti-école » décliniste mais plutôt du sentiment d'être en train de rater ce qui compte le plus pour les parents, les profs et, au fond, vous-mêmes. La défiance de façade n'est que la reconnaissance des critères de légitimité scolaire par ceux qui savent très bien qu'ils n'ont pas les codes ni les ressources pour se conformer au désirable. Ces gestes-là (notamment quand ils mettent volontairement en scène la religion) ne devaient pas constituer un point d'arrêt ou une alerte à

la menace publique, ils sont justes le point de départ éducatif, ce sur quoi l'on doit construire pour permettre le décentrement. Cela implique de troquer le catéchisme contre une considération des souffrances, des difficultés et des idéaux partagés. C'est, je crois, ce qui guide tous les textes et ils sont nombreux à nous transporter assez loin...

L'US Mag : *Que répondre à celles et ceux qui avancent que, dans ces territoires défavorisés socialement, l'école ne peut pas tout résoudre ?*

F. T. : Qu'ils ont raison ! Si les difficultés sont aujourd'hui aussi grandes, c'est parce que la ségrégation urbaine et l'augmentation des inégalités ont créé des poches où se concentrent les problèmes. L'école ne fera jamais tout, et l'école-sanctuaire encore moins. ■



Revendications syndicales

Un projet égalitaire et ambitieux

Deux logiques s'affrontent en matière d'éducation prioritaire : la logique territoriale qui prend en compte la réalité du terrain pour définir une politique de compensation des effets des inégalités sociales ; et une logique d'individualisation.

Le SNES-FSU défend clairement la première et refuse de renvoyer sur chaque élève et sa famille la responsabilité de ses difficultés.

Mais il faut aller plus loin encore : pour nous, la politique d'éducation prioritaire doit avoir pour objectif de rendre effective la promesse républicaine de l'Égalité. On ne peut donc se contenter que des moyens soient abondés dans le seul but de rendre vivables des établissements qui, s'ils étaient traités comme les autres deviendraient tout bonnement ingérables ! L'ambition doit être de garantir à tous les élèves l'accès aux mêmes savoirs, avec les mêmes exigences, dans le cadre des mêmes programmes. C'est à cette condition que l'École joue son rôle émancipateur et participe réellement à la lutte contre la ghettoïsation et la ségrégation sociale, en donnant à chaque jeune la possibilité de préparer la poursuite de ses études.

Des moyens pour une égalité effective

Les moyens supplémentaires doivent donc permettre aux équipes d'adapter leurs pratiques pédagogiques pour prendre en compte la difficulté scolaire dans toutes ses dimensions. Cela demande du temps, de la formation, et de la stabilité pour les équipes. C'est pour cela que le SNES-FSU a toujours revendiqué un cadrage national fort, qui n'empêche



© Clément Martin

pas les expérimentations mais leur assigne l'objectif de l'excellence pour tous. L'utilisation des moyens attribués et la défi-

Un cadrage national fort avec l'objectif de l'excellence pour tous

inition du périmètre de l'éducation prioritaire doivent être définies dans la plus grande transparence, dans la concertation avec les représentants des personnels et des usagers, en prenant en compte les effets délétères de la proximité de l'enseignement privé sous contrat dans certains territoires, et en intégrant la nécessité d'assurer la continuité pédagogique jusqu'à la fin de l'enseignement secondaire. ■

Les lycées injustement écartés

Jusqu'en 2015, 408 lycées dont 107 lycées généraux et technologiques relevaient des différents labels de l'Éducation prioritaire (EP). Ils en ont été exclus lors de la refonte de la carte de l'EP, qui était pourtant présentée comme une relance de l'EP après des années de dilution et d'individualisation du traitement de la difficulté scolaire. Alors que la carte de l'Éducation prioritaire doit être revue en 2019, les lycées doivent y retrouver leur place ! L'impact des difficultés sociales sur la scolarité ne disparaît pas par magie après le collège. Et pour que les efforts déployés dans le premier degré et au collège produisent pleinement leurs effets, ils doivent s'inscrire dans la continuité jusqu'au lycée. Le SNES-FSU continuera donc de s'engager, avec le SNEP-FSU et le SNUEP-FSU, pour que soit établi un classement renouvelé des lycées en EP tenant compte des réalités sociales et scolaires, fondé sur des critères nationaux et transparents.

Ressources

Un collectif de travail fort

Le travail d'équipe est érigé en dogme, en prescription, par les textes officiels : cette notion est en réalité dévoyée.

Toute réussite dans les classes en éducation prioritaire est le fruit d'une énergie et d'une ingéniosité considérables. Tous les jours, les enseignant-e-s doivent surmonter ou gérer les obstacles qui entravent leur activité : absentéisme perlé d'élèves, « oublis » de matériel, attention et mise au travail qui ne vont pas de soi, conflits entre élèves... Dans les apprentissages les dilemmes se succèdent dans les préparations ou en classe : en français, aborder le passif alors que les notions de sujet et verbe sont si fragiles ? « Comment je fais ? » Question lancinante et pourtant souvent oubliée.

À côté de ce quotidien les réunions pleuvent : projets qui ne recouvrent que peu l'activité en classe et viennent plutôt en surplus ; « harmonisations » qui ne résistent

guère à l'épreuve du temps ; gestion de crises ; mise en place technique des réformes (barème de l'oral brevet)... Ces réunions sont présentées par l'administration comme un collectif de travail. Mais souvent, il n'apporte pas de ressources pour le quotidien de la classe et n'est qu'un relais à l'averse des prescriptions. Si l'équipe pédagogique réussit à s'affirmer en utilisant notamment un collectif syndical face à la direction et à ses objectifs, un gain peut malgré tout être retiré de ce cadre.

Retrouver la saveur du collectif

Pour fournir de réelles ressources, des échanges entre pairs volontaires, sans hiérarchie, sans « production » à fournir, sans hypocrisie sur les prescriptions (adaptées,



© Olivier Feytaud

Plus qu'ailleurs, besoin d'un collectif de travail fort

détournées ou ignorées dans la réalité), sont un outil puissant dont les effets bénéficient aussi au collectif et à la défense des métiers. C'est dans ce cadre, qui exclut le jugement et qui permet d'approcher la réalité du travail, que le SNES-FSU a créé les collectifs métiers depuis plusieurs années en s'appuyant sur des travaux de l'équipe de clinique de l'activité du CNAM d'Yves Clot. ■